

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Roquebrussanne sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Désignation du délégué suppléant pour représenter la commune Riboux  
**Délibération N° 263-2020**

**Membres en exercice :** 35

**Membres présents :** 26

**Pouvoirs :** 2

**Excusés, absents :** 7

**Secrétaire de séance :** Robert DELEDDA

**Présents(es):**

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Philippe SCHELLENBERGER

Laetitia TREMOUILHAC

Blandine MONIER

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Laurence GAUD

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Sébastien BOURLIN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LE METER

Claude FABRE

Helene VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Andrée SAMAT

Patricia SAEZ

Véronique DELFAUX

**Pouvoirs :**

**Madame Jacqueline BOUYAC**, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Monsieur Robert BENEVENTI**, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Excusés(es), absents(es) :**

Monsieur Vincent AYALA ; Madame Monique CHAMLA ; Monsieur Gilles-olivier PAYAN ; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,

Vu l'arrêté de délégation à un conseiller municipal du 03 juin 2020 du conseil municipal de la commune de Riboux,

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de la désignation de Mr ARCANGELI Bernard, délégué suppléant, pour représenter la commune de Riboux, et le **DECLARE**, à l'unanimité, installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS